



## INSCRIPTIONS 2019/2020

### ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « LES P'TITS TORLATS »

**MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT LES DOCUMENTS CONTENUS DANS CETTE POCLETTE.**

Les permanences pour les inscriptions à l'accueil périscolaire pour la rentrée 2019/2020 auront lieu aux dates et horaires suivants en mairie :

SEMAINE 25		SEMAINE 26	
DATES	HORAIRES	DATES	HORAIRES
Lundi 17 juin 2019	15h00 - 18h00	Lundi 24 juin 2019	15h00 - 18h00
Mardi 18 juin 2019	15h00 - 18h00	Mardi 25 juin 2019	15h00 - 18h00
Jeudi 20 juin 2019	15h00 - 18h00	Jeudi 27 juin 2019	15h00 - 18h00
Vendredi 21 juin 2019	15h00 - 18h00	Vendredi 28 juin 2019	15h00 - 18h00

**Une permanence avant la rentrée scolaire 2019/2020 se tiendra semaine 35 :**

Du mardi 27 Août au jeudi 29 Août de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 - 17 h 00.

Le vendredi 30 Août le matin de 9 h 00 à 12 h 00.

**Pour les familles dont les enfants sont déjà inscrits au périscolaire en cours d'année, veuillez faire les modifications au stylo rouge sur la fiche individuelle de renseignements.**

**Pour les nouvelles familles, vous pouvez imprimer le dossier sur le site internet de la commune de Vigy ou le retirer à la mairie au service périscolaire.**

**Ce dossier comporte :**

- Une fiche de renseignements (à remettre),
- Une fiche sanitaire de liaison (à remettre),
- Une autorisation à rentrer seul (à remplir uniquement si vous cocher la case « j'autorise mon enfant à rentrer seul à la fin des activités » sur la fiche de renseignements).

**Remettre obligatoirement :**

- La photocopie du carnet de vaccinations de votre enfant avec les vaccins à jour.
- L'attestation d'assurance civile extrascolaire.
- Votre avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 dès réception (disponible également sur votre portail. ([impôts.gouv.fr](http://impôts.gouv.fr)). En l'absence, le tarif le plus élevé sera appliqué dès la première facturation.

**Vous devez prendre connaissance obligatoirement du règlement intérieur que vous pouvez consulter sur le site internet de la ville.**

Vous pourrez à partir du 08/07/19 procéder aux inscriptions sur le portail famille sur le site internet. Pour les nouvelles familles, après l'enregistrement et la validation du dossier, vous recevrez vos identifiants et un code secret pour procéder aux réservations (garderie matin, cantine, périscolaire du soir).

Aucune inscription ne sera enregistrée tant que le dossier ne sera pas complet.

L'équipe périscolaire.